

**COMITÉ CONSULTATIF
POUR UNE COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE
EXEMPTÉ DE HARCÈLEMENT, DE VIOLENCE ET D'AGRESSION
À CARACTÈRE SEXUEL**

PREMIÈRE RENCONTRE
Le mercredi 22 mars 2017, à 13 h
Pavillon Alexandre-Taché
Par vidéoconférence
Local C-1309 → Gatineau / Local J-2103 → Saint-Jérôme

Le Comité consultatif pour une communauté universitaire exempte de harcèlement, de violence et d'agression à caractère sexuel (Comité consultatif) a comme mandat de donner des conseils, de formuler des avis ou de faire des recommandations relativement au projet émanant de l'orientation stratégique « Enrichir l'expérience étudiante » du plan stratégique 2016-2020 de l'UQO : *Pour une communauté universitaire exempte de harcèlement, de violence et d'agression à caractère sexuel*. Plus précisément, il doit :

- Réfléchir aux grandes orientations à privilégier dans le cadre de ce projet.
- Identifier les thèmes ainsi que les objectifs pour chacun des groupes de travail.
- Recevoir, réagir et valider les recommandations proposées par les groupes de travail.
- Assurer de faire des liens entre les travaux des différents groupes de travail et participer à la mise en relation de ces groupes.

CONFIRMATION DU COMPTE RENDU

Membres présents : Karine Baril, Catherine Béland, Monique Benoît, Mélanie Bertrand, Louise Boisvert, Yann Bonenfant-Thomas, Laetitia Clairet, Laurence Clennett-Sirois, Stéphanie Demers, Sylvie B. de Grosbois (présidente), Liette Faubert, Marie-Hélène Gauthier, Annick Lambert, Camille S. Leclerc, Mithra Provencher, Marie-Christine Rivard, Valérie La France-Moreau, Lucie Villeneuve et Rim Zid

Membres absents : Denyse Côté, Jessie Bossé, Isabelle Jobin et Pierre Rivest

Personne-ressource : Roxanne Constantineau

La présidente du Comité consultatif, madame Sylvie B. de Grosbois, souhaite la bienvenue aux membres présents à la première rencontre du Comité. Elle souligne qu'il s'agit d'une belle table représentant l'ensemble des membres de la communauté universitaire, comprenant que des postes de représentants étudiants demeurent à être comblés sous peu par l'association générale des étudiants.

1.	Adoption de l'ordre du jour
	<p>Les membres du Comité consultatif confirment l'ordre du jour de la première rencontre du Comité consultatif, tel que présenté.</p> <p>Un membre remet en séance copie de la publication intitulée : <i>Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle</i>. Ce guide a été préparé par la Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal.</p> <p>Action pour l'Équipe de coordination : Déposer sur l'Intranet dédié aux travaux du Comité consultatif une copie électronique dudit guide.</p>
2.	Présentation du <i>Comité consultatif pour une communauté universitaire exempte de harcèlement, de violence et d'agression à caractère sexuel</i> et de son mandat
	<p>La présidente du Comité consultatif présente aux membres le mandat du Comité. Ce mandat avait été partagé, en décembre 2016, à l'ensemble des membres de la communauté universitaire.</p> <p>« Le <i>Comité consultatif pour une communauté universitaire exempte de harcèlement, de violence et d'agression à caractère sexuel</i> (Comité consultatif) a comme mandat de donner des conseils, de formuler des avis ou de faire des recommandations relativement au projet émanant de l'orientation stratégique « Enrichir l'expérience étudiante » du <i>plan stratégique 2016-2020</i> de l'UQO : <i>Pour une communauté universitaire exempte de harcèlement, de violence et d'agression à caractère sexuel</i>. Plus précisément, il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir aux grandes orientations à privilégier dans le cadre de ce projet. • Identifier les thèmes ainsi que les objectifs pour chacun des groupes de travail. • Recevoir, réagir et valider les recommandations proposées par les groupes de travail. • Assurer de faire des liens entre les travaux des différents groupes de travail et participer à la mise en relation de ces groupes. » <p>Il est souligné que ce mandat sera accompli sous le signe de la confidentialité, de l'égalité, de valeurs communes et d'un engagement commun, comme collectif pour travailler ensemble et le réaliser afin que l'UQO puisse offrir aux membres de sa communauté un environnement exempt de harcèlement, de violence et d'agression à caractère sexuel.</p> <p>Les membres du Comité consultatif conviennent de se doter d'un « espace protégé », c'est-à-dire d'un « <i>safe space</i> », selon les besoins exprimés pendant les rencontres, et ce, afin de permettre aux membres de pouvoir s'exprimer librement, de manière confidentielle, tout en favorisant le respect.</p> <p>La présidente du Comité consultatif invite chacun des membres à se présenter tour à tour (parcours, points de vue, contribution).</p> <p>Sommairement, il en ressort un engagement marqué et une volonté à travailler dans un même but collectif à la réalisation de cet important projet pour l'ensemble de la communauté universitaire. Ce partage a aussi mis en lumière l'importance de mettre en place une culture de respect, d'égalité, de vivre ensemble, d'équité et d'harmonie ainsi que de faire appel aux meilleures pratiques pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel. Les membres souhaitent la mise en place d'un environnement égalitaire et équivalent pour les étudiants et le personnel pour permettre le</p>

développement d'un milieu propice à l'épanouissement de la communauté universitaire, que ce soit pour étudier ou y travailler.

À la suite de ce partage, il en ressort que la table du Comité consultatif offre une diversité sur le plan des divers groupes présents dans la communauté universitaire ainsi que sur le plan des expertises. Entre autres, le Comité consultatif comporte une expertise dans le domaine des recherches en matière de violences à caractère sexuel ; de la gestion du changement ; de l'intervention psychosociale ; des services offerts aux étudiants et au personnel ; des réalités amenées par les technologies de l'information, des réalités spécifiques aux différents campus, des réalités liées aux études ou au travail en soirée ou encore, des réalités vécues par les étudiants participants à des activités ; de la santé publique, de la sensibilité et la prévention selon une approche populationnelle ; de la gestion des plaintes ; des perspectives féministes intersectionnelles ; des perspectives liées aux emplois contractuels ou à temps partiel ; des risques spécifiques aux femmes dans son milieu de travail ; et des femmes dans les emplois non traditionnels, à prédominance masculine.

En plus du *Comité sans oui, c'est non*, certains membres sont impliqués avec le CALACS des Laurentides et le CALAS Outaouais. Il s'agit de partenaires externes importants pour appuyer un établissement dans la mise en place de mécanismes de prévention, de sensibilisation, d'accompagnement et d'intervention.

3. **Mise en contexte et présentation de la réflexion de l'Équipe de coordination ayant mené à la démarche proposée visant la mise en œuvre du projet: *Pour une communauté universitaire exempte de harcèlement, de violence et d'agression à caractère sexuel***

La présidente du Comité consultatif souligne qu'il s'agit de construire ensemble quelque chose qui nous ressemblera.

Action pour les membres : Proposer un acronyme à utiliser pour le *Comité consultatif pour une communauté universitaire exempte de harcèlement, de violence et d'agression à caractère sexuel*.

Mandat

Dans le cadre de son mandat, la présidente mentionne que le Comité consultatif devra s'assurer de faire le lien également avec les divers groupes de la communauté universitaire afin de briser les silos et d'identifier les préoccupations et les enjeux de l'ensemble des parties prenantes.

Structure de fonctionnement

À la suite de l'adoption du *plan stratégique 2016-2020 : Être plus près, Aller plus loin*, le 24 octobre 2016, le Conseil d'administration a aussi adopté vingt-quatre projets structurants, dont celui *Pour une communauté universitaire exempte de harcèlement, de violence et d'agression à caractère sexuel* émanant de l'orientation stratégique : « Enrichir l'expérience étudiante ». Le Recteur a confié à la Vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche (VRER) le mandat de réaliser ce projet. Pour l'appuyer, la VRER a mis sur pied une structure de fonctionnement : une Équipe de coordination du projet ; un Comité consultatif ; et des groupes de travail.

L'Équipe de coordination coordonnera l'ensemble du projet et soutiendra le Comité consultatif dans le cadre de ses travaux ainsi que de ses groupes de travail qui traiteront de thèmes spécifiques et lui formuleront des recommandations.

La présidente mentionne que le nombre de groupes de travail sera tributaire du nombre de thèmes qui auront été identifiés par le Comité consultatif.

Environnement de la réflexion de l'Équipe de coordination

Pour proposer au Comité consultatif une démarche inclusive de réalisation du projet, l'Équipe de coordination a fait une première lecture de l'environnement. Sa réflexion s'est appuyée de la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles*, de la démarche du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en cette matière, des finalités poursuivies par le nouveau plan stratégique de l'UQO ainsi que de l'encadrement légal et des obligations de gestion en cette matière.

La présidente du Comité consultatif souligne que tout récemment, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur a indiqué qu'elle déposera d'ici l'automne prochain un projet de Loi-cadre pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel. Ce projet viendra teinter les travaux du Comité consultatif et de ses groupes de travail.

Définitions des violences sexuelles

La présidente du Comité consultatif présente quelques définitions émanant de divers groupes tels que le Bureau de coopération interuniversitaire, l'Équipe ESSIMU-UQO, le CISSSO, le CALAS Outaouais, de ce que sont des violences sexuelles.

Vue la diversité des aspects qui ressortent de ces définitions en matière de violences à caractère sexuel, la présidente du Comité consultatif souligne l'importance pour le Comité consultatif de prévoir définir ce que sont des violences sexuelles, incluant ses composantes sous-jacentes, sur les campus de l'UQO afin que les membres puissent avoir une compréhension commune de celles-ci pour amorcer les travaux (définitions des concepts). Autrement dit, il faut s'intéresser à l'ensemble des définitions pour mieux les adapter aux réalités de l'UQO.

Action pour les membres : Dans une prochaine rencontre du Comité consultatif, prévoir définir ce que sont les violences sexuelles, incluant chacune des composantes sous-jacentes.

Action pour l'Équipe de coordination : Organiser une présentation des experts présentant le portrait des violences à caractère sexuel (UQO, universités, province...). Il s'agit de se faire une tête collective sur des données récentes recensées à ce sujet.

Composition des groupes de travail

Action pour les membres : S'assurer dans la composition des groupes de travail de se prévaloir d'une représentativité diverse, incluant des membres issus de groupes de minorité visible ou d'expertises spécifiques liées au thème à traiter. Solliciter l'intérêt de membres à faire partie de ces groupes.

Pour l'appuyer dans la réalisation de son mandat, le Comité consultatif s'adjoindra de groupes de travail qui traiteront des thèmes préalablement identifiés par le Comité, des thèmes en fonction des enjeux liés à cette problématique de violences à caractère sexuel en milieu universitaire. Des objectifs seront aussi fixés par le Comité consultatif à chacun des groupes de travail afin qu'ultimement ces derniers puissent formuler des recommandations. La composition des groupes de travail devra être de petite taille afin de permettre des rencontres efficaces et efficientes.

Outils dédiés aux travaux du Comité consultatif

La présidente du Comité consultatif mentionne qu'un Intranet a été créé pour appuyer les membres dans la réalisation de leur mandat. Cet Intranet, exclusif aux membres, contient diverses ressources. De plus, une page Web publique sera prochainement créée pour informer la communauté universitaire.

Action pour l'Équipe de coordination : Verser la présentation en séance dans l'Intranet en complétant le portrait pour Ripon.

Fonctionnement proposé

Le Comité consultatif est un groupe de travail qui formule des avis à l'Équipe de coordination. Tous les membres auront la chance de s'exprimer ayant des perspectives différentes, des vécus pluriels, etc. Le projet sera donc enrichi de cette pluralité et de cette diversité de perspectives.

Les membres conviennent du fonctionnement proposé suivant :

- Les rencontres se tiendront tous les quatre semaines, d'ici la fin juin, pour ensuite se tenir tous les quatre à six semaines à compter de l'automne 2017. À noter qu'il n'est prévu aucune rencontre durant les mois de juillet jusqu'à la mi-août.
- Le quorum est établi à la majorité + 1
- La conduite des travaux se fera par consensus (ce que nous voyons, ce que nous souhaitons)
- L'Équipe de coordination proposera avant chacune des rencontres du Comité consultatif des questions de mise au jeu, tenant compte des discussions tenues lors de la dernière rencontre. Ce fonctionnement permettra aux membres du Comité consultatif de se préparer d'avance (1 semaine) afin d'accorder plus de temps aux échanges durant les réunions.
- Un compte rendu sera rédigé et celui-ci comportera un sommaire exécutif consignait les actions et les recommandations en découlant. Aucun proposeur et appuieur ne sont nécessaires puisque les orientations du Comité consultatif feront l'objet d'un consensus.
- Un bulletin d'information sera publié périodiquement afin d'informer la communauté universitaire de l'état d'avancement du projet.
- Le porte-parole du Comité consultatif est la présidente. Elle parlera au nom du Comité en fonction des orientations convenues par consensus. Afin d'assurer la réussite du projet, les membres privilégieront cette approche et advenant que des questions étaient posées par la communauté, les membres sont invités à acheminer les demandes à la présidente du Comité qui s'occupera d'y donner suite.

Consentement

Les membres conviennent de laisser sur une base individuelle et confidentielle à chacun des membres de décider s'il souhaite que leur nom soit divulgué comme membre siégeant au Comité consultatif.

Moins d'une heure avant la tenue de la présente rencontre, la présidente du Comité consultatif a été informée de la présence de Radio-Canada, lequel souhaitait filmer et interviewer les membres du Comité consultatif. La présidente du Comité consultatif a pu convenir avec Radio-Canada de lui laisser la chance d'en parler avec les membres à ce sujet.

La présidente du Comité consultatif s'est dite très préoccupée par le fait que les membres du Comité consultatif n'ont pu avoir la chance d'être interpellés promptement par la question, c'est-à-dire, à se pencher sur la question dans un délai raisonnable afin de savoir s'ils sont à l'aise avec la présence de

Radio-Canada, et ce, en raison de la nature du projet qui peut évoquer chez certains membres des préoccupations ou autres. Radio-Canada a indiqué avoir reçu une copie de l'ordre du jour. Cet ordre du jour n'étant versé que dans l'Intranet du Comité consultatif, exclusif aux travaux dudit Comité.

Les membres du Comité consultatif conviennent que seule la représentativité et l'expertise globale du Comité consultatif seront rendues publiques.

La présidente du Comité consultatif réitère l'importance que les travaux du Comité puissent se dérouler dans un espace de confiance et de respect pour tous. Il devient alors important de coopérer pour la bonne cause, c'est-à-dire de prévenir et contrer les violences à caractère sexuel sur les campus de l'université.

Action pour les membres : Remplir le formulaire du consentement et le remettre à la personne ressource.

Action pour l'Équipe de coordination : Publier une première communication informant la communauté qu'à l'UQO, on s'intéresse à la question des violences à caractère sexuel.

4. Prochaines étapes

Les membres du Comité consultatif conviennent des prochaines étapes ci-dessous.

Actions pour l'Équipe de coordination :

- Proposer un calendrier des rencontres 2017-2018 du Comité consultatif.
- Proposer un plan de travail pour la mise en œuvre du projet.
- Organiser une présentation des principales données par des experts (BCI, Équipe ESSIMU et autres experts) (dates à confirmer).
- Rappeler aux membres du Comité consultatif de proposer, avant la prochaine rencontre, des idées quant à un énoncé d'engagement à formuler, aux valeurs à privilégier, aux thèmes à aborder et à la composition des groupes de travail à se doter.
- Rappeler aux membres du Comité consultatif de proposer un acronyme pour le nom du Comité consultatif.

5. Autre sujet : Journée de réflexion nationale pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel tenue le 13 mars 2017

Le sujet est reporté à la prochaine rencontre du Comité consultatif.

6. Prochaine rencontre

Les membres du Comité consultatif conviennent de tenir les rencontres tous les quatre semaines d'ici la fin juin. La prochaine rencontre sera fixée prochainement.

7. Levée de la rencontre

La présidente du Comité consultatif remercie les membres de leur intérêt à travailler à la réalisation de cet important projet. La première rencontre du Comité consultatif est levée à 15 h.